



## **Compte rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 Trois Marais – 6 décembre 2019 – Raphèle-les-Arles - 9h45**

### Structure animatrice du DOCOB (Parc Naturel Régional de Camargue) :

- Stéphan ARNASSANT
- **Gaëtan PLOTEAU (Chargé de mission Natura 2000 des sites Trois Marais)**

### Représentants des services de l'état et établissements publics

- Mayder SALLEFRANQUE, DREAL PACA
- Claude HENRY, DDTM des Bouches-du-Rhône
- Sylvie GIRET, DDTM des Bouches-du-Rhône – Service territorial d'Arles
- Emmanuelle GUILLOT Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône DRP
- Isabelle QUONIAM, Grand Port Maritime de Marseille
- Richard MARC, Agence Française pour la Biodiversité
- Sabrina DUPONT, Sous-Préfecture d'Arles

### Représentants des collectivités territoriales :

- **Marie-Pierre CALLET, mairie de Maussane-les-Alpilles, Présidente de Comité de pilotage des sites Trois Marais**
- JP FRICKER, Mairie de Mouriès
- Charlotte DI BENEDETTO, Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Ugo D'ALENANDRO, Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Christophe RUIZ, Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Mireille HENRY, Mairie St Martin de Crau
- Jean-Michel PIRASTRU, Parc naturel régional des Alpilles
- Alexis VERBERKE, SYMCRAU

### Représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement :

- Timothée SCHWARTZ Association A. Rocha France
- Bénédicte MEFFRE, CEN-PACA
- Leïla DEBIESSÉ, Les Amis des Marais du Vigueirat
- Delphine HAAS, Les Amis des Marais du Vigueirat
- Jean-Laurent LUCCHESI, Les Amis des Marais du Vigueirat
- Grégoire MASSEZ, Les Amis des Marais du Vigueirat

### Représentants locaux des usagers :

- Robert PLAGNES, ASA Remembrement Mas-Thibert
- Alain GONDAT, Association des pêcheurs Arles Saint Martin de Crau (A.P.A.S.M.C.)
- Michel BAQUE, Fédération française de randonnée pédestre
- André CHABOT, Fédération française de randonnée pédestre
- Toni AMELTTA, Société de Chasse de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Cyril FARCI, Société de Chasse de Port-Saint-Louis-du-Rhône

### Excusées :

- Stéphanie BERTRAND, Conseil départemental des Bouches du Rhône
- Aline MARTIN, Mairie d'Arles

**Marie Pierre CALLET, présidente du comité de pilotage des sites Natura 2000 Trois Marais** introduit la séance et remercie les participants.

**Gaëtan PLOTEAU, chargé de mission Natura 2000 des sites des Trois Marais** au Parc Naturel Régional de Camargue présente l'ordre du jour de ce comité de pilotage.

- Contexte de l'animation et rappel des enjeux des sites

**G. PLOTEAU** rappelle le contexte de l'animation des sites des 3 marais, composés des deux sites Natura 2000, Marais de la Vallée des Baux et Marais d'Arles, désigné au titre de la Directive Habitat, et Marais entre Crau et Grand Rhône, désigné au titre de la Directive Oiseaux. Le Parc naturel régional de Camargue est la structure animatrice du document d'objectif des sites des Trois Marais, le Parc Naturel Régional des Alpilles vient en appui de l'animation sur la partie Vallée des Baux à l'intérieur du périmètre du PNR des Alpilles.

**G. PLOTEAU** rappelle les principaux enjeux des sites influencés à la fois par le bassin du Rhône, la nappe de la Crau et le biseau salé méditerranéen qui leur confère une biodiversité exceptionnelle.

**Stéphan ARNASSANT** du PNR de Camargue présente le territoire de la réserve de Biosphère de Camargue, précisant que le périmètre a été élargi en 2016 d'y intégrer la vallée des Baux déjà dans le périmètre des sites Natura 2000 des Trois Marais.

- Présentation des études du SYMCRAU

**Alexis VERBEKE** (SYMCRAU) rappelle le lien entre la nappe de la Crau et les habitats et certains habitats humides du site 3 marais (marais à marisque, prairies humides, laurons) et présente les actions réalisées par le Syndicat Mixte de la nappe phréatique de la Crau et notamment les études OSMOSE et SINERGI. Ces études visent à quantifier sensibilité de la nappe aux conditions de prélèvements et de recharge (SINERGI) et à déterminer les besoins en eaux des zones humides de la Crau (OSMOSE) afin d'encadrer la gestion de la nappe. La première phase de l'étude OSMOSE étant achevée (étude préalable), la seconde phase vise à quantifier les volumes d'eau nécessaires à la préservation de zones humides et devrait démarrer en 2020.

**M-P CALLET** demande si une restitution de ces études est prévue pour informer les élus. **A. VERBEKE** répond que cela n'a pas encore été réalisé jusqu'à présent. (Site internet) **G. PLOTEAU** précise que des supports de communication ont été réalisés par le SYMCRAU pour présenter ces études.

**Toni AMETLLA** (société de chasse de Port-Saint-Louis-du-Rhône) demande si des études pourraient être envisagées pour évacuer l'eau en surplus. Suite aux épisodes récents d'octobre novembre, les marais sont inondés, et les éleveurs en subissent les conséquences au niveau des marais de Port Saint Louis. **Cyril FARCI** (société de chasse de Port-Saint-Louis-du-Rhône) ajoute que l'absence d'évacuation du canal du Vigueirat et la gestion actuelle du barrage anti-sel empêche l'évacuation de marais. **Isabelle QUONIAM** (Grand Port maritime de Marseille) rappelle que la gestion des niveaux d'eau par le barrage anti-sel est définie par arrêté préfectoral pour, entre autre, les besoins en eaux douces de l'activité industrielle. La fonction de ce barrage, est d'empêcher les remontées d'eau salée dans le canal, lorsque les

vannes sont fermées, c'est que le niveau aval est trop haut. **M-P CALLET** souhaiterait que soit abordée la problématique de la gestion de l'eau à une échelle globale en créant des bassins de rétention de l'eau à l'amont. **A. VERBEKE** précise que le ressuyage n'est pas de la compétence SYMCRAU. **M-P. CALLET** constate chez les usagers des canaux (ASA) que personne ne souhaite payer pour la gestion du risque inondation.

- Projet Medicyn

**G. PLOTEAU** énumère les études réalisées sur le territoire, avec notamment le projet Medicyn et les principaux enjeux des sites influencés à la fois par le bassin du Rhône, la nappe de la Crau et le biseau salé méditerranéen qui leur confère une biodiversité exceptionnelle. **I. QUONIAM** précise que les travaux ont pris du retard et que les mares ne sont pas encore creusées sur le site du Relai. Idem pour le secteur du Grand Clos où la réalisation des diguettes autour des mares expérimentales n'a pas encore commencée.

**Cyril FARCI** revient sur la définition de mares temporaires. Il constate que les assecs sont beaucoup plus long ces dernières années puisqu'il y a quelques temps, les mares pouvaient être en eau fin août. **G. PLOTEAU** explique que l'habitat de mare temporaire méditerranéenne est établi par son cortège faunistique et floristique.

- Marais de Beauchamps

**G. PLOTEAU** présente les actions de gestion du CEN PACA sur la mare de Lanau et sur les marais de Beauchamp. La mare de Lanau est une mare temporaire méditerranéenne qui abrite une station unique de germandrée de Crau espèce végétale endémique. **Bénédicte MEFFRE** (CEN PACA) ajoute que la démarche vise actuellement à améliorer les connaissances en recherchant l'espèce sur d'autres localités et à sensibiliser les propriétaires de parcelles qui pourraient potentiellement accueillir cette espèce.

**G. PLOTEAU** présente les actions de gestion du CEN PACA sur les marais de Beauchamp précisant que le CEN PACA est gestionnaire d'une partie du marais, propriété de la commune d'Arles. La gestion du marais de Beauchamp est répartie selon les secteurs entre le CEN PACA, le Groupement de chasse Arlésien et une exploitation agricole. Le plan de gestion des marais de Beauchamp animé par le CEN ne prend pas en compte les espaces gérés les terrains de chasse, et les terrains utilisés pour l'agriculture. Gaëtan PLOTEAU explique qu'il souhaiterait réunir l'ensemble des acteurs pour aboutir à une gestion concertée de l'ensemble du site. Toutefois, **B. MEFFRE** souligne la bonne entente et la bonne interaction entre les différents gestionnaires des marais.

Concernant les dégâts sur les marais causés par la tornade en octobre dernier, **B. MEFFRE** ajoute que seul a un couloir restreint a été endommagé mais il concerne le sentier d'interprétation qui est désormais interdit au public. La ville d'Arles dont la priorité portait sur les biens matériels, peut à présent s'engager dans la restauration du patrimoine naturel. Le sentier pourra être de nouveau ouvert au public dès que les arbres dès que les conditions d'accessibilités seront restaurées en exportant les arbres tombés et ceux que présentent un risque de chute de branche ou d'endommagement pour la digue.

**Claude HENRY** (DDTm 13) demande s'il n'y a pas un risque de retirer des arbres sénescents.  
**B. MEFFRE** répond qu'aucun arbre ne présentait des signes de sénescence après expertise.

- Vallée des Baux

**Jean MICHEL PIRASTRU** (PNR des Alpilles) présente les actualités sur la partie « Vallée des Baux » des sites Natura 2000 des Trois Marais. Il annonce que le recrutement d'un conservateur pour la Réserve Naturelle Régionale (RNR de l'Ilon) par le PNR des Alpilles.

**G. PLOTEAU** présente la partie veille environnementale et les projets soumis à évaluation des incidences.

**C. HENRY** revient sur la liste II locale qui est en cours de révision. Cette liste énumère certains projets soumis à évaluation des incidences. Dans cette liste les sites des 3 marais sont concernés par plusieurs items tels que le retournement de prairies, l'item « zone humide », et l'item et l'item « arrachage de haies ». **C. HENRY** insiste sur la nécessité de protéger les espaces naturels dans les documents d'urbanisme grâce notamment à la classification en espaces boisés classés pour les ripisylves notamment. Concernant les manifestations sportives, la DDTm reçoit environ 10 évaluations par an. Un décret sur les manifestations sportives devrait permettre de mieux encadrer ce type d'évènement.

- Contrats Natura 2000 et MAEC

**Leïla DEBIESSÉ** présente les contrats Natura 2000 qui ont été mis en œuvre sur les marais du Vigueirat en 2018- 2019.

**G. PLOTEAU** évoque l'actualité concernant les mesures agro-environnementales. **Jean Laurent LUCCHESI** (Les Amis des marais du Vigueirat) pointe les difficultés rencontrées par les éleveurs liés aux réductions ou retards de paiements des MAEC et demande à Natura 2000 et au PNRC de se saisir de ce problème qui s'ajoute aux autres tels que la réduction des DPB, la suppression de l'aide au maintien de l'agriculture biologique, etc. **G. PLOTEAU** explique que les MAEC et la PAC de manière générale en 2015 ont été complètement revues et que la mise en œuvre des MAEC par les régions a pris du retard au niveau des paiements ce qui a eu des conséquences sur les agriculteurs. **J-L LUCCHESI** précise que ces agriculteurs contribuent à une gestion favorable à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Sur les terrains en gestion par les Amis des marais du Vigueirat, plusieurs éleveurs sont concernés dont un en particulier. Il semblerait que ces dysfonctionnements impactent 17 éleveurs en Camargue et la santé financière de leur exploitation.

**G. PLOTEAU** présente les contrats Natura 2000 potentiels qui pourraient être envisagés dans les années à venir, et notamment la mise en vieillissement de ripisylves sur la forêt du Mas Saint Georges. **Timothée SCHWARTZ** (A. ROCHA) demande s'il existe un plafond régional pour les contrats Natura 2000. **G. PLOTEAU** précise que contrairement aux MAEC, les contrats Natura 2000 sont financés sur un autre volet, qui ne dépend pas du budget des MAEC. Les contrats sont financés sur factures alors que les MAEC correspondent à des montants par ha et par an. **Grégoire MASSEZ** (Amis des Marais du Vigueirat) demande quelles sont les modalités de mise en œuvre de ce type de contrat. **G. PLOTEAU** répond qu'il faut que la forêt

bénéficie d'un plan de gestion simplifié, et qu'il fera passer plus d'éléments sur le sujet ultérieurement.

- *Gestion des espèces exotiques envahissantes*

**Jean Laurent LUCCHESI** souhaite aborder la thématique de la jussie et le financement par les contrats Natura 2000. Il regrette que les services instructeurs refusent les contrats Natura 2000 liés à la gestion de la jussie déposés par les Amis des Marais du Vigueirat. Il argumente sur le fait que la lutte contre cette espèce est inscrite dans le document d'objectif du site des Trois Marais, que sa gestion s'inscrit à une échelle plus large dans le cadre de la stratégie européenne de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et qu'elle fait l'unanimité auprès de tous les acteurs du territoire. Les Amis des marais du Vigueirat ont pu mettre en œuvre des actions de lutte contre la jussie grâce à un programme FEDER qui a permis de financer un bateau spécialisé dans l'arrachage de la jussie. Ce programme n'ayant pas été renouvelé, les AMV n'ont plus les moyens de financer la gestion de cette espèce. C'est pourquoi si les actions de lutte contre la jussie ne sont plus financées Les AMV vont vendre le matériel et notamment le bateau. **T. AMETLLA**, félicite J-L LUCCHESI pour le travail entrepris sur la jussie depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'une problématique commune à la société de chasse.

**C.HENRY** répond qu'il s'agit d'un puit sans fond, et que l'enveloppe dédiée aux contrats NATURA 2000 est limitée et ne pas être utilisée pour des montants aussi importants. Le programme FEDER avait coûté près de 1,4M d'euros, en comparaison l'enveloppe de la région PACA dédiée aux contrats Natura 2000 est de 500000 euros. Il demande si cette problématique ne pourrait être financée via la GEMAPI. J.L LUCCHESI répond qu'il a fait la demande auprès du SYMADREM qui a répondu que c'était un sujet à traiter sur la thématique « biodiversité » et non pas sur la thématique « inondation ».

**Mireille HENRY** (Mairie de Saint Martin de Crau) témoigne de la difficulté de gestion de l'espèce compte-tenu du retour d'expérience sur Saint-Martin-de-Crau. En effet, un chantier participatif d'arrachage de l'espèce avait été réalisé sur le territoire en 2018, et en 2019, l'espèce a tout de même proliféré de manière exponentielle.

**C.HENRY** précise que la jussie n'est pas la seule espèce exotique envahissante problématique. Sur le Rhône, sont apparues récemment des stations d'herbe alligator, espèce exotique envahissante émergente. Etant donnée son faible recouvrement actuel, il est possible d'envisager un contrat Natura 2000. Actuellement, il est encore temps d'agir efficacement pour éviter la propagation de l'espèce et qu'elle devienne à terme une problématique comme la jussie.

**G. MASSEZ** présente l'actualité sur les suivis du butor étoilé. Actuellement il n'y a pas plus de PNA depuis 2013 mais la DREAL PACA charge les Amis des Marais du Vigueirat de poursuivre la coordination régionale et les suivis sur le plan du Bourg. La population de butor étoilé sur le plan du Bourg représente actuellement plus de 20% des effectifs nationaux. Elle est répartie principalement sur les Marais du Vigueirat avec quelques mâles chanteurs dénombrés dans les marais à marisque sur Port Saint Louis.

- Gestion administrative

**G. PLOTEAU** présente un nouveau dispositif administratif, le SIN2 mis en place à destination de la région PACA afin de justifier des actions effectuées. **G. PLOTEAU** indique que cela vient s'ajouter au plan de charge journalier qui permet déjà de justifier du temps de travail en cas de contrôle de l'ASP. **Mayder SALLEFRANQUE** (DREAL PACA) admet que ce nouveau dispositif est chronophage aussi pour les services de l'Etat mais qu'il a été imposé par l'Europe.

**G. PLOTEAU** présente les actions de communication, et notamment les animations Grand Public qui seront mises en œuvres en 2020. **B. MEFFRE** suggère de passer par le congrès mondial de l'IUCN qui aura lieu en 2020 à Marseille pour communiquer sur ces manifestations.

- Extension des périmètres des sites

**G. PLOTEAU** aborde la question des extensions de périmètre des sites 3 marais pour les directives Habitats et Oiseaux. Il explique que la DREAL devrait relancer la concertation en sommeil depuis 2012, mais elle serait uniquement relancée pour le périmètre de la directive habitat, l'extension de la ZPS devrait s'effectuer dans un second temps. A l'époque le comité de pilotage avait validé la modification de périmètres ZSC et ZPS (directive habitat et directive oiseaux). **T. SCHWARTZ** répond que des argumentaires avaient été fournis à l'époque au sujet de l'extension de la ZPS et que les experts avaient déjà été sollicités. **G. PLOTEAU** précise la position du PNR de Camargue qui souhaiterait faire valider les deux extensions afin de ne solliciter qu'une seule fois les élus. **C. FARCI** demande à revoir les propositions d'extension avant qu'elles ne soient validées.

L'ordre du jour étant épuisé, **G. PLOTEAU** remercie les participants et clos la séance à 12h15.